

Nombre de conseillers élus : 60  
Conseillers en fonction : 60  
Conseillers présents : 31  
Vote par procuration : 12

République Française  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

# PETR DE LA BANDE RHENANE NORD

---

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 22 FEVRIER 2024 A 18H30

Délibération n°2024-023 :  
Passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 développée

Sous la **Présidence** de **M. Denis HOMMEL**, Président

**Membres titulaires présents :**

BOEHLER Philippe, BUBEL Rémy, CLAUSS Danièle, COUSANDIER Daniel, DEGOURSY Michel, GABRIEL Hélène, GAST René, GEORG Michel, HAENNEL Jean-Paul, HENTSCH Bernard, HOERTH Céline, HOFFMANN Hubert, HOMMEL Denis, HUSSON Christiane, KELLER Jacky, JOERGER Alain, KAISER Rosita, KLEIN Michel, KRILOFF Sébastien, LAAS Francis, LICHTBLAU Monique, LORENTZ Michel, POUILLARD Sylvie MEYER Agnès, RIEDINGER Raymond, RIEGER Elisabeth, SCHAEFFER Serge, SCHEYDECKER Camille, SITTER Jean-Louis, STOLTZ Pascal, STUMPF René

**Mesdames, Messieurs :**

**Membres excusés donnant pouvoir :**

AMBOS Danièle, BEURIOT Nadine, DRION Denis, EICHWALD Anne, FRITZ André, HELFFRICH Gérard, HOMMEL Martine, JULIEN Marie Anne, KLÖPPER Bénédicte, RUCK Sandra, SCHMALTZ Isabelle, WEIGEL Eric

**Mesdames, Messieurs :**

**Membres excusés :**

ANTONI Marc, BALL Jean-Luc, CRIQUI Anne, FLEITH Rachel, GIRAUD Philippe, HECK Mylène, HEYD Frédéric, HIRSCH Cinthya JOERGER Fabien, KIEFER Geneviève, KLEIN Christophe, KRAEMER Bruno, PETRAZOLLER Richard, STOLTZ Jean-Luc, STURM Claude TIMMEL Yannick, WEIGEL Jacques

**Mesdames, Messieurs :**

**Assistent en outre :**

DGFIP : Sébastien DURST

DNA : Amélie RIGO et Albert MATHERN

AID Observatoire : Nicolas STACHNICK - Atelier des Territoires : Claude MAURY - VE2A : Mathilde LONCLE et Amélie MEGEVAND

CC Pays Rhénan : Vincent NACIVET

PETR : Sylvie GREGORUTTI et Fabienne BIENFAIT

**DELIBERATION N° 2024-023**  
**PASSAGE A L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE**  
**M57 DEVELOPPEE**

Le Président informe l'Assemblée que le PETR de Bande Rhénane Nord couvre un territoire de plus de 10 000 habitants et doit donc obligatoirement utiliser la nomenclature M57 développée.

Cette nouvelle instruction comptable permettra :

- de gagner en souplesse de gestion des crédits budgétaires,
- de se rapprocher encore du plan comptable général utilisé dans le privé

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales ;

**VU** l'article 106III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de république ;

**VU** l'avis favorable de comptable du Service de Gestion Comptable de Haguenau ;

Il est proposé de passer de l'instruction budgétaire et comptable M14 à l'instruction M57 développée en 2024. Le PETR de la Bande Rhénane Nord couvrant un territoire de plus de 10 000 habitants doit obligatoirement utiliser la nomenclature M57 Développée ce qui est bien précisé dans la présente délibération.

Décision

Le Comité syndical, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOPTE** la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- **PRECISE** que la norme comptable M57 s'appliquera à l'ensemble des budgets du PETR de la Bande Rhénane Nord;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance

Serge SCHAEFFER



Le Président

Denis HOMMEL

